



## ÉVOLUTION DU STATUT FISCAL DES ASSOCIATIONS DE SERVICES À LA PERSONNES : ANALYSE ET IMPACTS

### Objectifs

- ◆ Comprendre et assimiler le champ d'application et les principales conséquences issus de la loi de finance 2019 (assujettissement à la TVA, lucrativité des activités et impôts commerciaux)
- ◆ Vérifier que le nouveau cadre fiscal ne remet pas en cause les équilibres économiques et la pérennité des associations de services d'aide à la personne
- ◆ S'adapter aux évolutions éventuelles

### Programme

#### Conditions générales à respecter afin de bénéficier des taux réduits de TVA sur les prestations de Services d'aide à la personne

- ◆ Prestations exercées à titres exclusif
- ◆ Prestations effectuées au domicile
- ◆ Agrément, autorisation et déclaration

#### Rappel des taux de TVA des différentes prestations de services d'aide à la personne

- ◆ Les activités relevant du taux réduits de 10%
- ◆ Les activités relevant du taux réduits de 5,5%
- ◆ Les activités relevant du taux à 20%

#### Conditions préalables à respecter pour bénéficier de l'exonération de TVA

- ◆ La gestion désintéressée
- ◆ Le caractère non lucratif des activités

#### Conditions supplémentaires instituées par la loi de finance 2019

- ◆ Public en situation de fragilité ou de dépendance
- ◆ Nature des services ciblés (bénéficiant du taux réduit de 5,5% ou de 10%)

#### Démarche pratique pour l'analyse de la situation fiscale de l'association

- ◆ Checklist des questions à poser et des informations à collecter
- ◆ La lucrativité peut-elle entraîner un assujettissement général aux autres impôts commerciaux (IS, CFE, CVAE) ?

#### Démarche pratique pour gérer les conséquences possibles de la loi finance 2019

- ◆ Organisation comptable et analytique
- ◆ Évolution possible de la tarification
- ◆ Filialisation ou sectorisation des activités commerciales

**Date (s) :** 4 février 2021

**Lieu :** URIOPSS IDF

**Durée :** 1 jour (7 heures)

**Tarif adhérents :** 310 €

#### Public, prérequis et modalités d'accès à la formation :

- ◆ Responsables comptables et financiers
- ◆ Prérequis : Maîtriser les bases de la comptabilité
- ◆ Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap
- ◆ La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants

#### Méthodes pédagogiques :

- ◆ Exposé
- ◆ Documentation écrite remise aux participants
- ◆ Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas

#### Intervenant :

**Cédric LAVEDRINE** : Expert comptable et commissaire aux comptes, membre de la commission association du l'Ordre des Experts Comptables d'Ile-de-France

#### Évaluation et attestation :

- ◆ Évaluation de la satisfaction de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation
- ◆ Délivrance d'une attestation de fin de formation

*Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.*